

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE : INTEGRATION DE LOGICIELS**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 75 48 10 U 21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 septembre 2006**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# INFORMATIQUE : INTEGRATION DE LOGICIELS

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'exploiter certaines fonctionnalités intégrant les ressources de logiciels d'édition assistée, tableur et de gestionnaire de base de données dans une perspective de complémentarité.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*Face à une mise en situation simple,  
en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique  
et en utilisant les commandes appropriées,*

*en édition assistée par ordinateur,*

- ◆ éditer un document ;
- ◆ le mettre en forme et en page ;
- ◆ le sauvegarder ;
- ◆ l'imprimer ;

*en tableur,*

- ◆ encoder et traiter des données ;
- ◆ présenter des résultats sous forme graphique ;
- ◆ sauvegarder le travail ;
- ◆ imprimer le résultat en tout ou en partie ;

*en gestionnaire de base de données,*

- ◆ construire la structure de la base de données, la compléter, visualiser le contenu, modifier et supprimer des enregistrements ;
- ◆ construire des requêtes ;
- ◆ créer des formulaires ;
- ◆ concevoir des états.

## 2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « INFORMATIQUE : EDITION ASSISTEE PAR ORDINATEUR – NIVEAU ELEMENTAIRE» - code N° 754201U21D2, « INFORMATIQUE : TABLEUR – NIVEAU ELEMENTAIRE »- code N° 754501U21D2 et « INFORMATIQUE : GESTIONNAIRE DE BASE DE DONNEES – NIVEAU ELEMENTAIRE » - code N° 754401U21D3 de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'utilisation de logiciels	CT	S	32
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	8
Total des périodes			<b>40</b>

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'exploiter les ressources logicielles dans une perspective d'intégration en utilisant les techniques :
  - ◆ copier/coller des informations d'un logiciel dans un autre ;
  - ◆ glisser/déplacer des informations entre deux documents ;
  - ◆ importer/exporter des informations d'un logiciel vers un autre ;
  - ◆ partager et lier des objets entre des applications en choisissant l'une ou l'autre procédure ;

*à partir d'un système de gestion de base de données (SGBD, tableur) vers un logiciel d'édition assistée par ordinateur,*

- ◆ d'effectuer des publipostages à l'aide :
  - ◆ d'une table,
  - ◆ d'une requête,
  - ◆ d'une requête par sélection ;

*à partir d'un tableur vers un logiciel d'édition assistée par ordinateur,*

- ◆ d'établir des liaisons OLE pour incorporer/liier :
  - ◆ des feuilles de calcul (en tout ou en partie),
  - ◆ des graphiques ;

*à partir d'un tableur vers un système de gestion de base de données,*

- ◆ de récupérer des données et de les exporter ;

*à partir d'un système de gestion de base de données vers un tableur et un logiciel d'édition assistée par ordinateur,*

- ◆ d'exporter des données au départ d'une requête paramétrable ;
- ◆ d'utiliser les aides en ligne et les documentations.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*au départ d'informations contenues dans divers logiciels ayant servi à l'apprentissage ;*

- ◆ de réaliser un publipostage à partir d'un système de gestion de base de données ;
- ◆ d'utiliser les techniques de liaison de glisser/déplacer et d'importation/exportation entre deux logiciels.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le temps alloué,
- ◆ le choix des procédures utilisées,
- ◆ le respect des consignes,
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

## **6. CHARGE DE COURS**

Un enseignant.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail.